



# U.F. INFOS

## SERVICES PUBLICS EN PÉRIL



**TOUS à Bruxelles  
le 2 décembre !**



## Stop à la fatalité !

Molly Katchpole...

Ce nom ne vous dit certainement rien. Il s'agit d'une jeune Américaine ; elle a 22 ans et vit à Washington. Elle vient de terminer ses études et s'en sort grâce à de petits boulots. Bref, une jeune fille sans histoire... dont on n'aurait certainement jamais entendu parler si elle n'était pas entrée en rébellion quand sa banque, la Bank of America, a décidé de porter les frais d'utilisation des cartes de paiement à 5 dollars par mois.

Molly a alors clôturé son compte et a transféré ses maigres économies dans une banque communautaire, mais elle n'en est pas restée là.

Elle s'est connectée au site Change.org, une plateforme de pétitions en ligne, et a proposé sa propre pétition sous le titre « Dites non aux frais de carte de crédit chez Bank of America ».

Voici le texte accompagnant sa pétition : « *lorsque la crise a frappé, nous avons donné des milliards de dollars pour sauver Bank of America. Aujourd'hui, on nous remercie en nous faisant payer les mêmes prestations plus cher. Il y a un moment où nous devons dire : STOP !* »

Jusque-là, cette histoire est banale. Mais tout s'accélère. En une semaine, la pétition récolte 100.000 signatures. Les médias s'intéressent alors à Molly Katchpole et elle pose un geste fort devant les caméras de télévision : elle découpe sa carte de crédit en morceaux devant une agence de la Bank of America.

Depuis, 300.000 personnes ont adhéré à la pétition de Molly Katchpole et, surtout, Bank of America a fait marche arrière et a renoncé à augmenter ses frais bancaires.

Que conclure de ce succès ?

En premier lieu, bien sûr, que les médias sociaux prennent une place de plus en plus importante dans notre société. Leur puissance croît sans cesse.

Mais surtout qu'aucun combat n'est perdu d'avance. En prenant un peu de recul, qui aurait pu penser qu'une jeune Américaine aurait réussi à faire plier une puissante banque ? Personne. Seule, elle n'avait d'ailleurs aucune chance. Mais elle a réussi à transmettre sa capacité d'indignation à de nombreuses personnes et la voix populaire a été entendue.

Au cours des décennies passées, la grande majorité des avancées sociales ont été obtenues de la même manière, que ce soit dans la société en général ou au SPF Finances en particulier.

Alors qu'on nous parle chaque jour un peu plus d'austérité, d'économies à réaliser, de services publics à supprimer, des mesures nécessaires, avons-nous le droit de baisser les bras, de nous résigner, voire d'accepter la suppression d'avantages pour lesquels d'autres se sont battus il y a des années, pour lesquels nous nous sommes battus ?

Accepter ces mesures, c'est :

- entrer dans un cercle vicieux qui tirera la grande majorité de la population vers le bas, alors que certains nantis se rempliront les poches ;
- céder face aux doctrines néolibérales qui sont pourtant les principales responsables des déboires actuels de notre société ;
- accepter un Service public faible, alors que partout dans le monde, la libéralisation de certains services est un cuisant échec.

Comme l'a fait Molly Katchpole, il est l'heure de dire : STOP ! STOP À LA FATALITÉ !

Si des réformes sont nécessaires, elles doivent se faire avec la population et pas contre celle-ci.

Au sein du SPF Finances, il en va de même. STOP aux réformes contre le personnel. Il est plus que temps que les managers traitent les agents et leurs représentants légaux comme des partenaires et non comme des obstacles.

Mais les responsables semblent faire la sourde oreille à nos doléances.

Si au niveau national, pour faire changer les choses, la population va devoir exprimer son opposition aux mesures d'austérité, notamment à travers une présence massive à la manifestation du 2 décembre prochain, au sein du SPF Finances, il importe également que les agents s'expriment.

Fermetures de bureaux, mesures vexatoires et diminution de la lutte contre la fraude et des services rendus au public sont notre quotidien. Allons-nous, allez-vous encore accepter longtemps cette situation ? Le front commun syndical va très bientôt venir à votre rencontre. Voici l'occasion de vous exprimer. À vous de la saisir...

La Bank of America a démontré que, face aux signaux forts, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis...

Un signal fort s'impose ! Nous comptons sur vous !

## Sommaire

Monnaie Royale

L'État va restreindre l'espace vital des fonctionnaires

P 4

Un nouveau flop dans la modernisation du SPF Finances

P 5

Nous avons interpellé l'Autorité

P 6-7

À quand le retour à un véritable dialogue social ?

Monsieur le Ministre, prenez soin de vos agents !

P 8

Service public ? Services au public ?

P 9

Bulletin d'affiliation

P 10

Un report de plus...

Pénurie de personnel

P 11

Raalditout

Votre accès à notre site internet

P 12

### **UNSP - SECTEUR FINANCES**

Rue des Colonies , 18-24 Bte 4  
1000 BRUXELLES

@ : [info@unsp-finances.be](mailto:info@unsp-finances.be)

☎ 0032 – (0)2 – 218.16.59

☎ 0032 – (0)2 – 217.99.71

SITE WEB: <http://www.unsp-finances.be>

Comptes bancaires :

Cotisations : BE15.0003.2562.2330

Protection juridique : BE18.0013.8522.4765

## Collaborateurs

ERIC BRISBOIS

FÉLIX CORNETTE

GÉRARD HAUSTRATE

NATHALIE LEKEUX

AUBRY MAIRIAUX

ALPHONSE MOUREAU

JEAN-SÉBASTIEN NOVILLE

YVES RENARD

## Incertitude concernant les régimes de la semaine de 4 jours et du départ anticipé mi-temps

À ce jour, nous sommes dans l'incertitude concernant les régimes de la semaine volontaire de quatre jours et du départ anticipé à mi-temps.

Ces régimes expireront au 31 décembre 2011 et le gouvernement fédéral démissionnaire refuse de prendre une initiative pour prolonger la mesure au-delà du 31 décembre 2011.

Le brouillard entourant les négociations gouvernementales en cours ne nous permet pas actuellement de savoir quelle sera la position du futur gouvernement concernant ce dossier (comme tant d'autres...).

En l'état, plus aucune nouvelle demande ne pourra être acceptée dans l'immédiat.

C'est pourquoi nous avons interpellé la ministre de la Fonction publique à ce sujet.

Voici notre courrier :

« Selon l'article 27 § 2, deuxième alinéa de la Loi du 10 avril 1995 (M.B. du 20.4.1995) concernant la redistribution du travail dans le secteur public, il ne serait plus possible, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de faire usage du droit ni au départ anticipé à mi-temps, ni à la semaine volontaire de quatre jours.

Actuellement, le personnel, qui veut introduire une demande, pour 2012, de départ anticipé à mi-temps ou pour la semaine volontaire de quatre jours, est confronté à cette réglementation et au refus des services du personnel.

Nos affiliés se posent diverses questions :

- ceux qui ont introduit une demande avec une date de début antérieure au 1.1.2012, peuvent-ils continuer leurs prestations à 4/5 ou à 50 %, aux mêmes conditions et pour quelle période ?
- le système sera-t-il reconduit ? Avez-vous l'intention de donner pour instruction de répondre favorablement aux demandes introduites à partir du 1.1.2012 ?
- l'éventuelle prolongation de cette mesure sera-t-elle reconduite sous les mêmes conditions (les services du personnel donnent l'information qu'il n'y aurait plus de prime liée à cette mesure, ni de droits à la pension) ?

Il serait anormal et regrettable d'abroger purement et simplement une mesure qui a démontré toute son efficacité notamment pour permettre de maintenir les agents, qui le souhaitent, le plus longtemps au travail dans des conditions de travail acceptables.

Vous comprendrez que l'anxiété créée par cette situation n'est pas agréable, ni pour nos affiliés, ni pour le personnel.

Madame la Ministre, nous sommes dans l'attente, d'une réponse dans les meilleurs délais au vu de la tout imminente échéance du mécanisme prévu par la loi de 1995, afin de pouvoir informer nos affiliés et le personnel. »

## Manifestation nationale du 2 décembre 2011

L'UNSP participera à la manifestation organisée à Bruxelles le 2 décembre prochain.

Vous trouverez notre tract et les informations nécessaires au centre de cet UF Infos.

Pour toute question, adressez-vous à notre secrétariat au 02/218.16.59 ou par mail à l'adresse [info@unsp-finances.be](mailto:info@unsp-finances.be)

### **Sauvez un arbre !**

Si, pour des raisons pratiques, économiques et/ou écologiques, vous souhaitez recevoir l'UF Infos par voie électronique, il vous suffit d'en faire la demande par courriel à l'adresse suivante :

[info@unsp-finances.be](mailto:info@unsp-finances.be)

Dans cette demande, il serait préférable de nous indiquer votre adresse électronique privée, et non professionnelle, afin de ne pas encombrer les boîtes du département. Notez qu'ensuite vous ne recevrez plus notre mensuel en version papier sauf annulation ultérieure.



# MONNAIE ROYALE

## Lorsque l'État, à la recherche de moyens budgétaires, renonce à des opérations bénéficiaires.

Dans son obsession de réduire ses dépenses par des réductions unilatérales de personnel, l'État tombe dans une situation où la réduction de dépenses imposée par le pouvoir politique n'atteint pas ses objectifs et n'apporte aucun bénéfice.

La Monnaie royale en est un des exemples les plus convaincants.

Alors que la Monnaie royale, réputée internationalement pour son savoir-faire et la qualité de ses frappes de monnaies, employait avant et pendant l'euro près de 150 personnes, son personnel effectif est actuellement réduit à environ 70 personnes.



En effet, après la frappe de l'euro et malgré un marketing bénéficiaire, suite aux décisions unilatérales des pouvoirs en place et avec l'aval du comité de gestion, le personnel technique a été très fortement dégraissé et des machines à la pointe de la technique ont été revendues pour des croustes de pain... à des concurrents.

Il en résulte que, faute de moyens matériels et de personnel suffisant, la Monnaie royale se voit dans l'impossibilité de répondre à des appels d'offres très importants venant de pays émergents ne disposant pas de la technicité nécessaire ; elle renonce donc à des bénéfices potentiels.

Tout bénéfice pour nos concurrents allemands, français ou néerlandais qui n'ont pas commis les mêmes erreurs grotesques.

Tout aussi aberrant : suite à une escroquerie d'envergure, une perte de 172.000 € a été imputée sur l'année civile 2006.

En bref, une société « grossiste » anglaise a d'abord commandé quelques pièces d'or. Elle les a payées dès la réception la première fois. Puis de plus en plus, toujours honorées dans le délai, et ainsi de suite jusqu'au clash majeur, une commande de près de 300.000 € en pièces d'or.

Après ce coup d'éclat, la trace des responsables de cette société « bidon » se perd en Amérique du Sud...

Comment les « gestionnaires » ont-ils pu envoyer pour plusieurs centaines de milliers d'euros à une société étrangère sans demander au minimum une garantie bancaire ?

Les frais d'avocats étant très élevés et la perte sèche ayant absorbé tous les bénéfices de l'année 2006, le personnel ne touchera aucune prime « commerciale » pour l'année 2006.

C'est inacceptable ! Ce n'est pas au personnel de payer pour les erreurs du management.

Heureusement pour le personnel, le front commun syndical martèle sans faillir sa volonté de maintenir l'outil « Monnaie royale » et soutient le commissaire des monnaies a.i. dans sa volonté de recruter du personnel technique et administratif afin d'assurer une partie commerciale encore viable au sein de la Monnaie royale.

## L'ÉTAT VA RESTREINDRE L'ESPACE VITAL DES FONCTIONNAIRES

Dans *L'Écho* du 2 novembre, on pouvait lire qu'économies obligent, l'État fédéral allait restreindre ses dépenses et que la moindre de celles-ci n'était pas la facture immobilière.

Les fonctionnaires seront donc regroupés dans un nombre plus réduit d'immeubles et chacun d'entre eux verra la surface qu'il occupe baisser de 25 à 30 %. En effet, pour réduire l'espace occupé – et souvent le montant des locations – les fonctionnaires fédéraux verront leur espace de bureau réduit de 20 m<sup>2</sup> à 13,5 m<sup>2</sup> par tête.

L'UNSP regrette la suppression de nombreux bureaux, une suppression signifiant à chaque fois une perte du service de proximité. En outre, nous revendiquons des bureaux à taille humaine.

De plus, nous ne pouvons que regretter que, depuis des années, l'État ait revendu ses biens immobiliers, parfois pour les relouer à des montants exorbitants.

À court terme, cela a équilibré le budget, mais à long terme, quel gâchis ! Ce n'est pas vraiment ce que l'on appelle une gestion en bon père de famille...

Un nouvel exemple : à la Monnaie royale, l'autorité administrative a clairement affirmé que la location du bâtiment, après sa vente par l'État, revenait finalement plus cher qu'avant.

En effet, du temps où l'État était propriétaire, la Monnaie royale avait en charge les frais normaux de chauffage, d'électricité, d'entretien et de réparation.

Maintenant, outre les frais normaux de chauffage, d'électricité et d'entretien, la Monnaie royale paie les charges locatives, tandis que les réparations font l'objet de constantes querelles entre le locataire, la Régie des bâtiments et le propriétaire. De ce fait, certaines réparations urgentes ne pouvant attendre, elles sont finalement prises en charge par la Monnaie royale.



# UN NOUVEAU FLOP DANS LA MODERNISATION DU SPF FINANCES

Ce nouveau fiasco concerne les accises.

Pour rappel et sans entrer dans des détails trop techniques, les droits d'accises se répartissent entre droits d'accises communautaires et droits d'accises nationaux. Ce sont des taxes concernant des produits spécifiques. Parmi les produits d'accises, on peut notamment citer les produits énergétiques (dont les carburants), les tabacs manufacturés et les boissons alcoolisées, mais aussi, en Belgique, le café et les boissons non alcoolisées.

Dans le cadre de la réforme Coperfin et afin de moderniser et de rendre le plus efficace possible le contrôle et la perception de ces droits d'accises, l'Administration a voulu mettre en place une plate-forme informatique globale, dénommée MASP, intégrant l'ensemble des logiciels spécifiques aux douanes et accises... bref un système qui, s'il remplissait ses objectifs, nous serait sans doute très envié par la NASA.

Bien entendu, comme c'est souvent le cas depuis le lancement de Coperfin, ce projet a été confié à des consultants privés. Et, comme d'habitude, il n'échappe pas à toutes les dérives tant décrites précédemment dans de tels cas : de mauvaises connaissances des réalités fiscales, une utilisation compliquée sur le terrain, une surfacturation...

Or, il a été récemment communiqué aux agents que, pour des raisons budgétaires, une partie de MASP concernant le domaine des accises, EMCS pour ne pas la nommer, ne peut momentanément pas être implantée.

Et, en conséquence, aucune autorisation «expéditeur enregistré» ne peut donc être octroyée actuellement.

En d'autres termes, faute de moyens, l'administration n'est pas en mesure d'octroyer un statut accisien à un opérateur économique afin de faciliter ses importations.

Pourtant, la note du 29 mars 2010 en prévoyait l'usage à partir du 1er juillet 2010... et l'obligation pour tous les opérateurs économiques d'y recourir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Et dire qu'il s'agit là de l'application d'une directive du Conseil de l'Europe du 16 décembre 2008...

Une nouvelle fois, l'Administration n'a pas peur du ridicule.

Et ce n'est pas le seul bug de la fameuse plate-forme MASP. Ainsi, actuellement, de nombreux documents ne peuvent même plus être traités informatiquement, empêchant tout contrôle digne de ce nom.

Voici deux exemples parmi d'autres:

- auparavant, chaque transport faisant l'objet d'une déclaration électronique en matière d'accises pour l'exportation devait être contrôlé à la sortie. Aujourd'hui, l'apurement se fait via le programme douanier PLDA, sans distinction, ni contrôle particulier des produits d'accises. Quand on sait que la valeur intrinsèque de ces produits est minime par rapport aux droits auxquels ils sont soumis, on peut imaginer le gain à pratiquer des exportations fictives... Une sorte de carrousel TVA à la sauce accisienne et du pain bénit pour le marché noir ;
- la dématérialisation du document a fait en sorte que, sans connexion à l'intranet disponible, les brigades motorisées ne savent rien contrôler sur la route sans l'assistance d'un collègue, puisqu'on leur présente un numéro pour tout document. Dans ce cas, en effet, il ne leur reste plus qu'à téléphoner à un autre agent qui, devant son PC, leur dictera le contenu du document... après quoi le contrôle physique pourra éventuellement être envisagé... Vous avez parlé de simplification administrative ???

Une nouvelle fois, on peut se demander quelle est la réelle plus-value du système ? Après de tels investissements, il est navrant de devoir se demander si ce n'était pas mieux avant !

Un exercice intéressant consisterait à effectuer un audit global du projet MASP et des dépenses qui y sont associées par rapport aux bénéfices qui en découlent.

À première vue et comme trop souvent dans les projets Coperfin, voici la conclusion que nous pouvons en tirer :

- gain en matière de lutte contre la fraude : minime voire nul
- gain en matière d'efficacité et de performance : déperforant dicit le conseil d'État (et les agents)
- gain en matière de simplification administrative : idem, déperforant
- gain en matière d'économie pour l'État : très couteux suite aux factures des consultants
- gain en matière de recette pour l'État : on cherche encore...

Eh oui, il nous est pénible de l'écrire, mais les gains sont actuellement infimes, voire négatifs. Mais, comme à chaque fois, il y a trois grands gagnants :

- ◆ un ministre qui vend du vent ;
- ◆ les consultants externes qui se remplissent les poches ;
- ◆ et, évidemment, les fraudeurs.

Inconcevable. Pourtant tout contrôle de gestion moderne devrait se fonder sur des analyses coûts/bénéfices.

Apparemment, cela ne s'applique pas au SPF Finances.

Mais devons-nous encore nous en étonner quand on sait que même la Cour des comptes n'est pas écoutée quand elle qualifie les restructurations du SPF Finances de « déperforantes » ?



# NOUS AVONS INTERPELLÉ L'AUTORITÉ

Le titre de cet article devrait plutôt être nous avons réinterpellé l'Autorité. En effet, de trop nombreux courriers de l'UNSP sont restés lettre morte au cours des derniers mois.

Voici un récapitulatif des courriers pour lesquels nous avons envoyé des rappels ce mois :

## Épreuve générale d'accession au niveau A

À maintes reprises lors de réunions organisées dans le cadre de la politique de formation et d'examens au sein du SPF Finances, nous avons interpellé le service Personnel & Organisation du département afin de connaître le planning d'organisation de cette épreuve.

Selon le service Examens du SPF Finances, l'organisation de cette épreuve est impossible à l'heure actuelle, parce qu'elle serait en cours de révision. Cette réponse nous a été donnée à plusieurs reprises depuis 2010. Sauf erreur de notre part, la dernière épreuve générale a été organisée en 2006.

L'UNSP souhaiterait connaître l'état d'avancement de ce dossier et nous ne comprenons pas que le contexte politique actuel puisse en retarder la finalisation.

En plus de retarder la progression de la carrière des agents, la non-organisation de cette épreuve suscite quelque peu la démotivation du personnel.

C'est pourquoi l'UNSP a une nouvelle fois interpellé la ministre de la Fonction publique, lui réaffirmant notre souhait qu'à titre transitoire et dans l'attente de la nouvelle mouture de cette épreuve, SELOR organise dans les meilleurs délais une session d'accession au niveau A.

## Prime de fin d'année – Niveau D : le ministre aux abonnés absents

En date du 21 janvier 2011, l'UNSP avait interpellé le ministre des Finances concernant la suppression de la prime d'intégration des agents des niveaux 4, 3 et D.

Le ministre nous avait répondu qu'un projet d'arrêté royal était soumis au contrôle administratif et budgétaire.

Sans nouvelle depuis lors, nous avons une nouvelle fois interrogé le ministre ce 20 juillet afin de connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Nous sommes malheureusement toujours en attente d'une réponse du ministre. C'est pourquoi nous lui avons envoyé un nouveau rappel.

Décidément, à chacun ses priorités !

## Postulation des inspecteurs à l'administration générale de la fiscalité

Le 1<sup>er</sup> août 2011, nous avons interpellé le président du comité de direction du SPF Finances suite à la publication des affectations des inspecteurs d'administration fiscale.

Dans notre courrier, nous nous étonnions notamment :

- de l'affectation massive d'agents dans les réserves mobiles, alors que certains services spécifiques attendent désespérément un renfort en personnel pour faire face à toutes les missions qui leur sont dévolues ;
- que certains emplois déclarés prioritaires et vacants ne soient pas attribués alors que des candidats avaient postulé lesdits emplois ;
- du délai anormalement long nécessaire à la mise en place définitive des agents (la postulation datait du 30 avril 2010), alors qu'un logiciel performant permettrait de gérer de manière plus optimale les mutations des agents.

Dans notre courrier, nous revendiquons qu'un mouvement du personnel (mutation, nomination, promotion) soit réalisé de manière annuelle.

Nous n'avons obtenu aucune réponse du président, c'est pourquoi un rappel lui a été envoyé.

Le ministre se réserverait-il la possibilité d'utiliser les agents comme des pions lors de la mise en place des nouveaux services ?

## Procédure de sélection A41

En juillet 2011, nous avons interpellé le président du comité de direction du SPF Finances pour lui signaler que, pour une fonction pondérée dans la même classe (A4), l'Autorité du SPF Finances est incommensurablement plus exigeante que d'autres SPF et que, si l'Autorité ouvre des emplois en carrière commune, elle doit être conséquente et appliquer la procédure de la même manière que dans d'autres départements.

Il était facile de mettre en avant la difficulté de nos examens pour justifier la volonté d'uniformiser le développement des carrières



(notamment au niveau A). Mais alors pourquoi une sélection en carrière commune bien plus complexe pour notre seul SPF ? Le but était simplement de supprimer les compléments de traitement. CQFD !

Encore une fois, nous regrettons l'absence de réponse. Un rappel a été envoyé.

### **Services de recherche AFER**

Début octobre, nous avons interpellé l'administrateur général de la fiscalité suite à l'envoi d'un courriel par un directeur régional a.i. des services de recherche de l'AFER précisant que, dès le 1<sup>er</sup> octobre, un nouvel e-tool « ELO » devait être utilisé pour les enquêtes ponctuelles et les propres initiatives des agents. Il ajoutait même que chaque enquête (et donc les initiatives des agents) qui ne serait pas reprise dans « ELO » serait considérée comme non existante et que les kilomètres effectués et les heures supplémentaires prestées ne seraient pas payés !

Ce courriel est particulièrement interpellant étant donné qu'il est en contradiction avec une instruction concernant l'organisation des services de recherche de l'AFER où il est précisé que :

- ◆ les agents de recherche sont chargés de recherches de nature générale et de la surveillance en cours de route afin de rechercher des activités non déclarées ou des contribuables inconnus ;
- ◆ lorsque l'existence d'une fraude importante est présumée chez un contribuable déterminé, l'agent doit s'intéresser immédiatement à l'affaire et communiquer ses constatations à ses supérieurs.

Une nouvelle initiative maladroite dans le contexte actuel et dans la mesure où les organisations syndicales représentatives ont demandé fermement que la mise en place des nouveaux processus Coperfin soit suspendue en l'absence de textes légaux.

Nous avons, dès lors, demandé que cette mesure soit reportée sans délai.

Sans réponse de l'administrateur général, un rappel a été envoyé.

Dernière minute : une réponse devrait nous parvenir sous peu.

### **Transfert des compétences fiscales vers les Régions wallonne et bruxelloise**

En septembre, nous avons interpellé le président de l'Observatoire de la fiscalité régionale en lui précisant que, dans le cadre des transferts futurs, l'UNSP souhaite qu'une attention toute particulière soit réservée aux questions relatives au transfert de personnel vers les Régions et espère que, à l'instar du transfert à la Région flamande au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il soit fait appel uniquement à des volontaires.

Dès lors, l'UNSP demande qu'une concertation soit organisée afin de s'assurer que le transfert des agents soit réalisé dans les meilleures conditions possible.

Comme il en a la malheureuse habitude, le président de l'Observatoire ne nous a pas répondu. Un rappel lui a également été envoyé.

Ce dossier est d'autant plus important qu'on peut lire, dans le procès-verbal du comité de direction du 28 octobre 2011, que, suite à la décision de la Région wallonne (avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013) de reprendre le service des impôts régionaux du groupe 4 (la taxe de circulation sur les véhicules automobiles, la taxe de mise en circulation et l'eurovignette), le transfert de 118 membres du personnel vers la Région wallonne a été confirmé.

Comme vous pouvez le constater, nous interpellons l'Autorité, mais trop souvent nos questions restent en souffrance... À quand le retour à un véritable dialogue social ?

À côté de cela, d'autres courriers ont également été envoyés. En voici un résumé :

### **DeskSharing B13**

L'UNSP souhaite connaître l'état d'avancement en ce qui concerne la mise à disposition d'écrans pour le travail des collègues et en appelle à l'arrêté royal du 27 août 1993 relatif au travail sur des équipements à écran de visualisation (Moniteur belge du 7.9.1993). Un nouveau rappel pour un dossier toujours en léthargie...

### **Déménagement d'un service quai Demets**

L'UNSP souhaite connaître la position de l'Autorité quant à un déménagement éventuel du service CTI et Bureau centralisateur des Douanes du Quai Demets vers le North Galaxy niveau -3. Une visite préalable des lieux de travail a-t-elle été réalisée avec les organisations syndicales représentatives en application de l'article 7 § 1<sup>er</sup> 1<sup>o</sup> c de l'AR du 27/03/1998 relatif aux visites des lieux du travail ? L'avis du conseiller en prévention et du Service SIPPT du département a-t-il été demandé ?

Oui, vous avez bien lu : l'Autorité veut envoyer des agents travailler dans les caves du North Galaxy (niveau -3).

On vous dit depuis longtemps que les agents sont traités comme des pions et des pigeons, mais là les managers passent un nouveau cap inadmissible. Même le bétail est mieux traité !

La réforme Coperfin dévoile une nouvelle fois le peu de respect porté aux agents.

# À QUAND LE RETOUR À UN VÉRITABLE DIALOGUE SOCIAL ?

Ce mardi 8 novembre se déroulait un sous-groupe de contact ICT.

La nouvelle organisation ICT avait été mise à l'ordre du jour par l'Autorité.

Dès lors, en fin de présentation de l'ordre du jour par le président de la séance, le front commun syndical a lu le communiqué suivant :

*Monsieur l'Administrateur général,*

*Conformément au statut syndical et à son application, qui par ailleurs vous a été rappelé par monsieur le président du SPF en date du 22 septembre 2010, le front commun syndical vous invite à concerter les matières que vous avez mises à l'ordre du jour de ce groupe de contact.*

*Le front commun syndical vous demande la tenue d'un CIC dans les délais légaux en présence de représentants responsables de P&O et en ayant reçu les documents de concertation préalablement.*

*Le front commun syndical exige que toute initiative en matière de personnel soit concertée, et ce, avant que le personnel n'en soit averti par vos soins.*

*Le front commun syndical fera part de ceci à monsieur le président du SPF dans les plus brefs délais.*

Ce document a clôturé cette réunion dès son début.

Malgré l'intervention du front commun syndical, l'Autorité a maintenu les sessions d'information au personnel.

À quand le retour à un véritable dialogue social ?

Il est plus que temps que toutes les réformes Coperfin soient concertées avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

Les agents ne sont ni des pions, ni des pigeons ! Nous ne pouvons tolérer qu'ils soient traités de la sorte !

Pour que les changements soient efficaces, il importe maintenant que l'Autorité envisage de considérer le personnel comme un partenaire et non comme un obstacle.



## MONSIEUR LE MINISTRE, PRENEZ SOIN DE VOS AGENTS !

Vous n'êtes pas sans savoir que l'absence de gouvernement et les projets non aboutis de réforme de la carrière lèsent bon nombre d'agents en attente d'une nomination ou promotion, et ce dans tous les niveaux.

Nous avons été interpellés dernièrement par les lauréats des épreuves « A22 », c'est-à-dire les agents ayant réussi 4 brevets et une épreuve orale donnant accès au titre d'inspecteur principal (services extérieurs) ou de premier attaché (Administration centrale). Ils sont très inquiets quant à leur avenir.

Fin 2009, nous avons déjà interpellé l'Administration lorsqu'elle envisageait de basculer tous les agents dans les nouvelles structures au 1<sup>er</sup> avril 2010, sans procéder au préalable à une mise en compétition permettant à tous les intéressés de valoriser leur examen de carrière. C'est au forceps que nous avons obtenu cette « dernière » mise en compétition (et dans la foulée le paiement des allocations pour exercice de fonctions supérieures) et la possibilité pour le département de nommer les agents dans la classe A2 (échelle A22) jusqu'au 30 novembre 2010.

La chute du gouvernement a interrompu le basculement et le ministre, pour des raisons de tradition politique, s'est refusé à nommer définitivement les agents. Leur seule consolation avait été que certains se sont vus proposés ou affectés aux emplois qu'ils avaient postulés, mais... sans percevoir la rémunération qui leur est due. Pire encore, pour un examen identique, le personnel est traité différemment selon qu'il soit issu du niveau B ou du niveau A. Les agents du niveau B n'ont pas eu accès à l'échelle d'attente A21, ce qui entraîne pour eux une réelle perte salariale, chiffrée en centaines d'euros par mois. Faites le calcul, il y a de quoi être en colère ! Ils sont donc toujours rémunérés en tant qu'agent du niveau B et ils exercent les fonctions d'inspecteur principal sans aucune certitude d'être régularisés en date du 30 novembre 2010. Quelle discrimination !

Et que penser lorsque nous voyons défiler dans le Moniteur belge toutes les nominations pour des grades équivalents dans les autres SPF et parfois même dans des départements qui relèvent de la compétence du ministre des Finances ? Deux poids, deux mesures ! Si c'est cela prendre soin de son personnel et lui garantir une carrière attractive !

Cette situation et tous les effets pervers en cascade nous a amenés à saisir une nouvelle fois le ministre des Finances lui enjoignant de régulariser la situation et procéder rapidement à toutes les nominations en cours, et ce avec effet rétroactif.

Ce n'est pas aux agents de payer pour les dysfonctionnements des managers. Marre d'être les dindons de la farce.

# SERVICE PUBLIC ? SERVICES AU PUBLIC ?

**Suppression de trains !** Des trains pas assez fréquentés, pas rentables... Peu importe que les personnes les empruntant les utilisaient pour se rendre à leur boulot. Pas grave, ils trouveront bien une solution. Mais, dans le même temps, on nous dit que la mobilité est un problème majeur.

Ahhh, privatisons les chemins de fer, nous disait-on, vous verrez, ce sera beaucoup plus performant... On a investi des centaines de millions dans des lignes rapides, mais que dire quand on se rend compte que pour faire Liège-Bruxelles, par exemple, on allait plus vite du temps du train à vapeur ?

**Suppression de services à la Poste.** On nous avait vanté les intérêts des timbres PRIOR et du logiciel Géoroute... On reçoit pourtant le courrier de plus en plus tard dans notre boîte aux lettres ; certains jours, le facteur ne passe même pas... Et que dire de l'instauration des « points Poste ». Un service minimum...

**Et au SPF Finances ? On supprime les bureaux, on diminue les effectifs...** Pas grave, diront les managers et les politiciens, l'informatisation sera le remède miracle.

Partout, les exemples se multiplient. Les responsables l'ont peut-être oublié, mais SPF, cela signifie SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL.

En surfant sur internet, voici ce qu'on peut trouver concernant la définition d'un service public :

*Un service public est une mission générale ou une prestation particulière qui est due par l'État à tous les citoyens. C'est un concept désignant un service assurant des missions d'intérêt général et dont l'autorité publique assure la mise en œuvre.*

*Le fondement de la notion de service public est que certaines activités sociales considérées comme **essentielles et stratégiques** doivent être gérées selon des **critères spécifiques** pour permettre un **accès à tous** et contribuer à la **solidarité** et à la **cohésion sociale, culturelle et économique de la société**. Ces activités doivent donc échapper à la **logique du marché** et à la **recherche du profit**.*

Oui, la notion de service public implique un service au public.

Mais, malheureusement, Messieurs les responsables, vous n'avez plus qu'un mot à la bouche : privatisation et diminution des services publics.

Et la confection actuelle du budget semble confirmer cette logique ultralibérale.

Pour équilibrer un budget, diminuer les dépenses n'est pas la seule solution. C'est également possible en augmentant les recettes. Et comme tout fonctionnaire fiscal rapporte bien plus qu'il ne coûte, pourquoi ne pas engager des fonctionnaires fiscaux et investir dans la lutte contre la fraude ?

Mais cette perspective n'est même pas envisagée...

Et alors que les politiciens nous parlent de l'instauration d'un service minimum en cas de grève, nous ne pouvons que leur répondre que le service actuel ne représente même plus le minimum.

L'UNSP préfère un service maximum aux citoyens tout au long de l'année, au lieu d'un service minimum pendant les rares jours de grève.

**Un service maximum toute l'année et non un service minimum les rares jours de grève**

Mais la fourniture d'un service maximum n'est possible que si des moyens suffisants sont mis à disposition et là, on est loin du compte.

En évoquant la crise connue par son pays, voici ce que déclarait un économiste grec : « *En Grèce, suite à l'absence d'investissement, la qualité des services publics s'est détériorée depuis des années. L'enseignement, l'état des routes, les transports, les hôpitaux... sont dans un état déplorable. Dès lors, la population s'est demandé pourquoi encore payer ses impôts si c'est pour recevoir un service médiocre et de nombreux habitants ont négligé leurs devoirs fiscaux !* ».

Une déclaration à méditer afin de ne pas connaître la même mésaventure. Le néolibéralisme est responsable de la crise actuelle. Il n'en sera pas le remède !

Aussi, au lieu d'envisager des mesures d'austérité et des coupes sombres dans les dépenses publiques, il serait salutaire d'investir massivement dans des services publics de qualité et accessibles à tous afin de répondre aux besoins de la population.

# BULLETIN D’AFFILIATION

Je soussigné(e),

NOM : ..... PRENOM : ..... SEXE : .....

EPOUX(SE) : ..... DATE DE NAISSANCE : .....

RUE : ..... N° : ..... BTE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL. PRIVE : ..... TEL. BUREAU : ..... FAX BUREAU : .....

GSM (\*) : ..... E-MAIL PRIVE (\*) : .....

ADMINISTRATION : ..... BUREAU ou OFFICE : .....

GRADE OU FONCTION : ..... MATRICULE : .....

RUE : ..... N° : ..... BTE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

E-MAIL PROFESSIONNEL : .....@minfin.fed.be

déclare m’affilier à l’UNSP - Secteur Finances à partir du 1er ..... 20.....  
et m’engage à payer ma cotisation :

## **Pour les niveaux D, C, B et A (jusque et y compris A 12) :**

- Agent à temps plein ou à 4/5ème : 12,75 € / mois
- Agent à mi-temps : 7,25 € / mois

## **Pour les niveaux A (à partir de la classe A2) :**

- Agent à temps plein ou à 4/5ème : 14,00 € / mois
- Agent à mi-temps : 8,50 € / mois

## **Pour les agents pensionnés :**

- 1,25 € / mois (ce dernier montant représente le coût d’envoi de l’UF-Infos et du guide fiscal, mais vous pouvez soutenir notre action en effectuant un versement plus élevé).

au compte de la BANQUE DE LA POSTE (CCP) de l’UNSP – FINANCES :

IBAN : BE15.0003.2562.2330

BIC : BPOTBEB1

Fait à ....., le .....

Signature : .....

Document à remettre à votre délégué ou à renvoyer complété à notre siège :

UNSP - Secteur Finances  
rue des Colonies 18-24 Bte 4  
1000 Bruxelles

ou par fax au 02 / 217 99 71

(\*) Ces renseignements (GSM et E-mail privé) sont facultatifs et réservés aux situations urgentes.

**Vous dépendrez de la régionale dans le ressort de laquelle se situe votre résidence administrative :**

**Bruxelles - Brabant Wallon / Hainaut / Namur / Liège - Luxembourg**



# UN REPORT DE PLUS...

Les nominations et mutations des assistants financiers se font attendre depuis des mois.

Faut-il rappeler que certains agents ont passé leur examen en... janvier 2010 ?

L'Administration s'était engagée à finaliser le dossier au plus tard avant la fin du premier trimestre 2011. Puis, de report en report, le représentant du ministre a précisé le mois passé que « toutes les administrations ne sont pas prêtes, alors, pour éviter les nominations à des dates différentes, elles auront lieu au 1<sup>er</sup> décembre 2011 ».



Mais, selon les courriers reçus par certains agents, ces nominations n'auront lieu que le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Rien, non rien ne sera épargné aux agents. En matière de motivation du personnel, on n'est décidément pas gâté !!!

## PÉNURIE DE PERSONNEL

Lors de la commission des finances et du budget du 26 octobre 2011, une question a été posée au ministre des Finances concernant :

- la pénurie de personnel douanier ;
- en conséquence, l'absence de surveillance dans les plus grands ports de notre pays, alors que la Belgique semble être une plaque tournante pour le marché de la contrefaçon et qu'un nombre croissant de trafiquants de drogues déplacent leurs activités des Pays-Bas vers Anvers où les contrôles sont moins sévères ;
- la lutte contre la contrefaçon et contre les activités des trafiquants de drogues.

Dans sa réponse, le ministre a notamment affirmé que :

- la lutte contre la contrefaçon constitue depuis quelque temps une priorité des douanes et accises ;
- l'observation concernant le déplacement des trafics de drogue des Pays-Bas vers la Belgique est correcte. C'est la raison pour laquelle la lutte contre le trafic de stupéfiants constitue effectivement une priorité ;
- la douane souhaite renforcer sa présence physique dans les ports et les aéroports, afin de pouvoir mieux contrôler le chargement et le déchargement des marchandises, ainsi que leur transport dans les régions portuaires et frontalières, dans les terminaux à conteneurs et les entrepôts. La présence de la douane doit ainsi être mieux mise en évidence.

*C'est pourquoi, dès l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, l'administration des douanes et accises introduira un dossier visant à recruter des fonctionnaires et à en transférer une partie provenant des autres différents services des Finances. Comme de plus en plus de tâches sont informatisées, déplacer une partie du personnel ne devrait pas poser de problème.*

Comme très souvent, dans les déclarations de l'Autorité, tout est prioritaire. Dans le cas présent, pour les douanes et accises, il s'agit de la lutte contre la contrefaçon, contre le trafic de stupéfiants... Dans d'autres cas, ce sera la lutte contre la fraude fiscale...

Malheureusement, nous sommes tous bien placés pour le savoir, entre les déclarations et les faits, il y a un très grand écart. D'accord, Monsieur le Ministre, les agents du SPF ne demanderaient pas mieux que de lutter contre tout cela, mais il faudrait peut-être leur en donner les moyens !

Le recrutement d'agents est la solution... Mais, comme vous le savez, on ne remplace même pas ceux qui partent...

Vous évoquez aussi, Monsieur le Ministre, le transfert d'agents provenant d'autres services, un transfert qui, selon vous, ne devrait pas poser de problème, notamment suite à l'informatisation des tâches.

**LE TRANSFERT D'AGENTS NE DEVRAIT PAS POSER DE PROBLÈME...** C'est un peu fort, alors que quasiment tous les services connaissent une pénurie de personnel ! Mais, bien sûr, comme d'habitude, l'informatisation sera la solution à tous les maux...

À quand l'engagement d'ordinateurs contrôleurs fiscaux, d'ordinateurs douaniers ou d'ordinateurs receveurs ?

Chers fraudeurs, méfiez-vous, nos nouveaux ordinateurs seront bientôt lancés à vos trousses... Eh oui, il vaut mieux en rire qu'en pleurer !



**VOICI LES FUTURS AGENTS DES FINANCES !?!**

## Veiller à la santé des agents, est-ce trop demander ?

L'accident nucléaire de Fukushima, c'était le 11 mars 2011.

Comme toujours dans de tels cas, l'évènement fit la « Une » des journaux pendant quelques semaines, avant de petit à petit retomber dans l'anonymat.

Ce n'est pas pour autant que les problèmes sont résolus et le risque est réel que les containers en provenance de la région soient toujours contaminés par la radioactivité. Ceci soulève un grave problème : les risques pour la santé des douaniers qui doivent contrôler ces containers.

Il semblerait logique que des mesures de protection soient prises pour de tels containers. Mais que penser alors de l'histoire que nous avons vécue le mois passé ?

Deux containers de frites surgelées venaient d'arriver dans une firme de la région ; lorsque nous avons demandé si ces containers étaient passés au portique anti-radioactivité à Rotterdam, la réponse, négative, nous interpella fortement.

Ne sachant pas trop quoi faire suite à ces informations et avant d'aller vérifier les containers, nous avons contacté notre administration centrale pour savoir quelle était la façon de travailler face à un container en provenance du Japon et non inspecté pour la radioactivité.

Surprise : personne n'est en mesure de nous répondre et on nous dit même de ne pas mettre notre vie en danger, donc de ne pas vérifier ces containers...

On nous dit aussi que les mesures prises par l'Administration vont être supprimées à la fin du mois, des propos en complète contradiction avec le règlement européen qui exige une attestation des autorités japonaises visée à l'entrée de l'Union européenne pour les denrées alimentaires.

Le responsable nous avoue aussi que seule une partie infime des containers en provenance du Japon passe sous le portique anti-radioactivité dans le port d'Anvers. On croit rêver...

Pire, si par miracle un container passe sous le portique, le douanier à destination n'en sait rien. Aucun document n'est délivré au chauffeur, aucun autocollant n'est apposé...

Et pour les marchandises non alimentaires ? Stupeur ! Il n'existe aucune réglementation européenne. Mais elle va bientôt voir le jour (sic)...

Incroyable. Si nous savions depuis des mois que les agents étaient considérés comme de simples pions, nous espérons au moins que les responsables prennent les mesures nécessaires lorsque ces agents encourent un danger pour leur santé.

Mais même cela, c'est trop demander !!!

Juste une petite suggestion aux managers : la prochaine fois, au lieu d'aller nettoyer des chaises roulantes, laissez ce travail aux douaniers... Ils le feront certainement sans s'afficher dans notre revue d'entreprise. Et cela libèrera une partie de votre temps pour qui sait... aller contrôler des containers en provenance du Japon.

*Le ronchon de service*



## Demandez votre accès personnel à notre site internet

Pour recevoir votre accès personnel à notre tout nouveau site internet ([www.unsp-finances.be](http://www.unsp-finances.be)), il vous suffit de demander, par courriel, que votre compte utilisateur UNSP soit activé par le secrétariat fédéral ([info@unsp-finances.be](mailto:info@unsp-finances.be)).

Dans ce mail, nous vous demandons de bien vouloir indiquer votre nom, vos coordonnées complètes, votre adresse mail @minfin.fed.be, ainsi que, idéalement, votre adresse mail privée si vous désirez que nous puissions vous contacter sur celle-ci le cas échéant.

Vous recevrez alors en retour un courriel vous indiquant votre nom d'utilisateur ainsi que votre mot de passe personnel.

Cela vous permettra d'avoir accès notamment :

- au tout dernier UF-Infos ; celui-ci étant disponible **tout en couleur** et en primeur **plus d'une semaine avant que vous ne le receviez dans votre boîte aux lettres** ;
- à certaines news réservées à nos affiliés.



# **DANGER ! Nous allons payer l'austérité annoncée !!!**

**Le monde de la Finance, le monde économique et les partis politiques qui leur sont liés visent les services publics et leurs travailleurs.**

**L'INDEX EST MENACÉ !**

**NOS PENSIONS SONT VISÉES !**

**L'EMPLOI DES SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES AUTONOMES EST EN PÉRIL !**

**PLUS QUE JAMAIS, SANS MOYENS ADAPTÉS À LA RÉALITÉ, LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE, SOCIALE DEVIENDRA UN LEURRE, VOIRE UNE DUPERIE !**

**DÉFENDONS 50 ANS DE LUTTE POUR NOS ACQUIS SOCIAUX !**

**NON à l'austérité injuste !  
OUI à l'investissement dans des services publics performants !**

**PARTICIPONS TOUS À LA  
MANIFESTATION DU 2 DÉCEMBRE À BRUXELLES**

***Point de ralliement des adhérents et sympathisants de l'UNSP :*  
ENTRÉE PRINCIPALE DU NORTH GALAXY (Gare du Nord) à 9 h 30**

# Comment a-t-on pu en arriver là ???

## → la lutte contre la fraude fiscale

Dès le début des années 90, l'UNSP a entamé un forcing pour obtenir des moyens techniques, juridiques et humains supplémentaires aux Finances. Avec un certain succès. Mais, dès 2000, nous nous sommes élevés **contre la politique de gestion de la pénurie**. En effet, hormis des investissements informatiques, la gestion du département des Finances a été catastrophique. Une restructuration mal conçue avec :

- d'un côté, des projets coûteux, des managers sans personnel, des top managers grassement rémunérés ;
- et de l'autre, un personnel fiscal de plus en plus clairsemé, des applications inopérantes, un prélèvement exorbitant d'agents d'exécution en vue de leur détachement dans les centrales pour satisfaire la mégalomanie de certains initiateurs et gestionnaires de projets.

## → les cadeaux fiscaux scandaleux octroyés à quelques citoyens privilégiés

Intérêts notionnels, revenus définitivement taxés (ou plutôt définitivement sous taxés), déclaration libératoire unique (DLU), stock option, surséance indéfinie, admission pure et simple de cotisations en décharge...

## → la vente de notre patrimoine national

Des immeubles de l'État, souvent vendus en dessous de leur valeur et parfois reloués dans la foulée à des loyers exorbitants.

## → 18 mois de négociations politiques infructueuses

## → le financement des banques

Certes, il y avait la petite épargne à sauver, mais où sont restées les bonnes résolutions de nos gouvernants et des banquiers après la crise bancaire de 2008 ?

**Et maintenant, c'est nous qui devrions payer !!!**

**Arrêtons de faire payer la crise aux citoyens et non aux véritables responsables : les banques spéculatives et le monde de la Finance !**

### L'UNION NATIONALE DES SERVICES PUBLICS EXIGE :

- une organisation efficace de la **lutte contre la fraude fiscale** ;
- la **suppression des cadeaux fiscaux** injustifiés ;
- la taxation des dividendes et des produits de la spéculation ;
- l'instauration de mesures dissuasives sévères contre la fraude avérée ;
- le maintien intégral de notre **système d'index** ;
- le maintien intégral du montant et des conditions d'octroi de nos **pensions** (péréquation, nombre d'années de référence...) ;
- la sauvegarde de la **semaine de 4 jours** et du **départ anticipé à mi-temps** ;
- des moyens humains afin de lutter efficacement contre la grande fraude fiscale, notamment en compensant tout départ à la pension ;
- la levée complète du secret bancaire, la mise en place immédiate des 108 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire ;
- la restauration d'un dialogue syndical constructif et respectueux.